MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Suzette AUZANNET, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Nathalie LIEVENS, Gilles MEUNIER, Hervé PARTHENAY, Joël PARTHENAY, Marina CAPPELLAZZO, Laurence FESTINO, Damien GALLES, Jean-Paul SAINTON.

Absents excusés : Christophe NAUD (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE), Catherine BROUSSARD (pouvoir donné à Jean-Paul SAINTON), Loïc HERVE (pouvoir donné à Christophe BILLEROT), Nicolas PORTIER (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN).

Secrétaire de Séance : Nathalie LIEVENS
Date de convocation et d'affichage : 21 janvier 2021

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020

Le compte rendu du 18 décembre est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

1) Chemin rural

En 2016, la municipalité avait décidé de céder à l'euro symbolique une partie de la VC n°3, lieu-dit Couché, à Mme RENOUX. Suite à un problème de bornage, cela n'a jamais été finalisé. Il est proposé de reprendre une nouvelle délibération conforme au nouveau plan de bornage joint, afin de céder dans les mêmes conditions (à l'euro symbolique dispensé de versement) ces parcelles à Mme RENOUX.

- ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :De valider la vente des parcelles section AB n°67-83 contenance 7a56ca et section AB n°68 contenance 0a39ca***
- ***Le montant de la vente est de 1 € dispensé de versement.***

2) Régie de recettes

La réglementation en matière de paiement en numéraire évolue. Il n'est plus possible, pour les usagers, depuis le 1er janvier 2021 de régler des factures en liquidité à la trésorerie. Il faut se rendre au bureau de poste. Il en est de même pour les versements de la régie. Si la collectivité souhaite maintenir sa régie, elle doit s'équiper d'un Terminal de Paiement Electronique. Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose de supprimer la régie de recettes. Les usagers pourront cependant continuer à payer en numéraire au bureau de poste, bureau de tabac équipé, carte bancaire, virement ou prélèvement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- ***La suppression de la régie de recettes de la commune***

3) <u>Convention Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural (SAFER)</u>

La SAFER propose une convention moyennant un versement unique de 100 € HT afin de disposer de l'outil Vigifoncier, permettant de connaître les disponibilités foncières sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- ***De valider la convention SAFER VIGIFONCIER pour un montant unique de 100 € HT***

4) <u>Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT)</u>

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 02/12/2020. Les montants 2021 de ces attributions de compensation ont été adoptés. Pour Nanteuil, il s'agit du même montant que l'année précédente : 41 468 €. Il convient désormais d'adopter ce rapport. Le rapport est joint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- ***D'approuver le rapport de la CLECT du 2 décembre 2020 tel qu'annexé à la présente***
- ***D'approuver les montants d'attributions de compensations induits, tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT***

5) <u>Exonération loyer P'tit Toqué</u>

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur de lutte contre la COVID19, les restaurateurs ne pouvant ouvrir leurs établissements, Monsieur le Maire propose de poursuivre l'exonération des loyers du P'tit Toqué durant toute la période de fermeture des restaurants, imposée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité

- ***D'accepter l'exonération du loyer du restaurant du P'tit Toqué à partir de janvier 2021 et ce jusqu'à la fin des mesures de fermeture des restaurants.***

1) <u>Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)</u>

Dans le cadre de la lutte contre les nuisibles et plus spécifiquement, les frelons asiatiques, Monsieur le Maire propose que la collectivité adhère à la FREDON située à Prahecq. Cette adhésion (d'un montant annuel de 90.49 €) permettra également aux habitants nanteuillais de bénéficier d'un tarif préférentiel dans le cadre d'intervention pour la destruction de nids de frelons asiatiques. Monsieur le Maire souhaite également proposer que la collectivité prenne en charge 50 € sur chaque facture des particuliers nanteuillais lorsque l'intervention permettra la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Il est précisé que cette prise en charge existait déjà.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- ***D'adhérer à la FREDON pour un montant annuel de 90.49 € TTC***
- ***De verser aux habitants nanteuillais une participation de 50 € lorsqu'ils feront réaliser, par une entreprise de leur choix, la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Ils devront fournir une copie de la facture suite à l'intervention de l'entreprise.***

III - <u>Comptes-rendus réunions et informations</u>

1) <u>Culture et communication</u>

Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN fait part des avancées concernant l'élaboration du bulletin municipal. Elle a adressé un lien par mail à l'ensemble des conseillers, permettant à tous, de consulter la totalité des documents qui composeront le bulletin 2021. Il y a encore des corrections à apporter mais le document est en cours de finalisation. Prochainement une visite auprès de l'imprimeur est prévue par Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN. Elle souhaiterait que plusieurs élus relisent ces prochains jours les articles afin d'apporter toutes les corrections nécessaires.

Elle remercie également celles et ceux qui ont participé.

Il est précisé que le coût financier du bulletin sera un peu plus important cette année car il est composé de plus de pages que les années précédentes. En revanche le papier est simple et non glacé.
Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN énumère les nouvelles rubriques : ***la parole aux nanteuillais***, ou ***j'appelle qui ? La classe dehors***, ***le jeu concours***.
L'ensemble des membres du conseil n'apporte aucune remarque quant à cette présentation.

Madame Marina CAPPELLAZZO interroge quant aux numéros à composer le week-end lorsqu'un animal est en divagation. Monsieur le Maire répond qu'il faut contacter la gendarmerie qui elle-même contacte le Maire.

Concernant le festival Traverse 2021, Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN présente le pré programme du 8 au 13 juin 2021 et demande au conseil municipal de se positionner quant aux spectacles proposés. Il y a une formule chez l'habitant. Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN demande si les membres du Conseil Municipal seraient d'accord pour se positionner sur ce type de spectacle permettant de faire découvrir des lieux remarquables de la commune sous réserve qu'un habitant soit d'accord pour participer et recevoir le spectacle chez lui. La jauge est très limitée en nombre de spectateurs.
Les membres du Conseil Municipal sur proposition de Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN retiennent les options suivantes :

- Spectacle le mercredi après midi
- Spectacle chez l'habitant le samedi midi
- Spectacle jeune public le samedi après midi

Des questions restent encore en suspens :
Quelle est la jauge exacte de spectateurs ? Chez quel habitant ? Une grange ? Un lieu à découvrir ?
Madame DRILLAUD GAUVIN propose de lancer un appel à volontaire sur le site Internet de la commune. Monsieur Jean-Paul Sainton demande s'il serait possible de déposer un flyer chez les habitants ?
Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que la compagnie la Volige, qui fait partie du festival Traverse, a travaillé dans la salle du conseil la semaine dernière.
Madame Nathalie LIEVENS était présente en tant que professeur de gymnastique car un travail sur les représentations du féminin et du masculin (notamment dans le sport) est en cours par la compagnie.

2) <u>Environnement et aménagement</u>

Monsieur Alain BORDAGE informe des derniers travaux réalisés par les agents :
Broyage des haies, fin des tailles, désherbage, grilles sur muret de l'église en confection. Il faudra décider de la couleur de ces grilles en commission travaux. Le coffret de protection pour les commandes du vidéoprojecteur a été réalisé et la balayeuse a été passée, enfin la réserve incendie de moulin neuf est terminée.

Concernant les interventions des entreprises : l'entreprise Francis RABIN a terminé les travaux du clocher.

Le coût total des travaux toiture et charpente a été de 39392 TTC et 8032.95 TTC pour le clocher. La collectivité a obtenu 12 558 € de subvention au titre de la DETR, 9418 € au titre du CAP79 et 3347 € au titre des 1000 chantiers.

Monsieur le Maire remercie Madame Eléonore BIDAUD, secrétaire, pour le travail réalisé concernant le montage des dossiers.

Monsieur Alain BORDAGE indique également que les services techniques ont dû être fermés une semaine suite à un cas positif Covid19 au

sein du personnel en décembre. Les mesures barrières ayant été bien respectées, il n'y a eu aucune contamination.

Durant la première semaine des vacances scolaires : les volets de l'école seront installés et l'isolation réalisée.
Le problème des étourneaux à Pallu dans des bambous est évoqué. Des effarouchements sont prévus.

Monsieur le Maire présente également le bilan des projets des 1000 chantiers car les réponses positives du département ont été reçues.

Installation des badges :
Dépenses : 7 366.38 € HT
Subvention : 3 683.19 €

Clocher église :
Dépenses : 6 694.13 € HT
Subvention : 3 347.00 €

Volets roulants école :
Dépenses : 10 000 € HT
Subvention : 5 000.00 €

Vidéoprojecteur :
Dépenses : 9 999.90 HT
Subvention : 4 999.95 €

Eclairage du stade :
Dépenses : 11 958.08 €
Subvention : 5 000.00 €

Total :
Dépenses : 46 018.49 € HT
Subventions :22 030.14 € HT

Monsieur Alain BORDAGE souhaite organiser une commission travaux prochainement, pour provisionner les travaux 2021 et avancer sur de nombreux petits travaux.
Madame Marina CAPPELLAZZO interroge concernant la route devant chez elle dont une partie appartient à un administré, ce qui enclave sa parcelle. Monsieur le Maire et Monsieur Alain BORDAGE répondent qu'il faudra régulariser la situation. Monsieur le Maire propose de consulter le cadastre, vérifier s'il y a eu un bornage etc… avant toute décision.
Monsieur Joël PARTHENAY évoque la même situation concernant un ancien chemin communal qui coupe l'une de ces parcelles mais ne mène nulle part. Monsieur le Maire indique qu'effectivement ce chemin pourrait faire l'objet d'une cession.
Il est également signalé un mur qui s'effondre au niveau de la côte de Frangeon.
Monsieur Alain BORDAGE répond que ce mur est situé chez un particulier. La mairie prendra contact avec le propriétaire pour l'alerter.

Monsieur Hervé PARTHENAY présente la proposition de contrat de maintenance de l'éclairage public portée par SEOLIS : le contrat Iris. Il en résulte que la consommation de l'éclairage public représente dans les rues et villages environ 7791 € par an, pour les bâtiments publics environ 10000 € par an hors MTL puisqu'il s'agit d'un contrat à part.
La proposition est sur 4 ans. Elle comprend le diagnostic sécurité, le dépannage : 12 heures maximum si danger ; sous 3 jours si prioritaire et 5 jours si ordinaire.
Le contrat a un coût d'environ 21 000 euros pour les 4 années.
Par ailleurs la collectivité compte 113 candélabres en leds, 173 en pression et 2 en mercure.
Monsieur le Maire rappelle que le changement en leds a coûté environ 80 000 euros.
Monsieur Jean-Paul Sainton indique que d'autres entreprises peuvent également intervenir sur ces prestations.
L'ensemble des élus ne souhaitent pas signer ce contrat dans la mesure où il ne semble plus être en adéquation avec les besoins de la collectivité, et trop onéreux.
Les agents ne sont pas habilités pour intervenir sur le réseau d'éclairage public, il faudra donc trouver une entreprise en mesure d'intervenir si nécessaire.
Une réflexion est également en cours concernant l'installation de l'éclairage public au niveau du lotissement des Sablons.
Madame Laurence FESTINO aimerait savoir quel bâtiment est le plus énergivore. Monsieur Hervé PARTHENAY indique qu'il s'agit de la mairie, ensuite les bâtiments périscolaires et ensuite l'atelier communal.

La communauté de communes souhaiterait pouvoir utiliser la MTL durant les prochains conseils communautaires. L'espace permet la distanciation, et le vidéoprojecteur est très apprécié. Les élus

sont favorables à cette mise à disposition. En revanche il est précisé qu'il faudra régler le problème du chauffage qui fonctionne très mal (une panne cette semaine).
Une étude concernant le système de chauffage de la MTL devra être réalisée avant tout investissement.

Monsieur le Maire informe d'intrusions dans l'école (en fin d'année dernière) : les personnes sont venues 2 fois, hors temps scolaire. Il n'y a eu aucune détérioration. 2 plaintes ont été déposées. Depuis les vacances de Noel, il n'y a pas eu de nouvelle intrusion.

Concernant la sécurisation des bâtiments scolaires, des devis de clôture et vidéoprotection seront réactualisés pour être présentés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ce fonds permettrait un financement jusqu'à 80 % du montant des travaux engagés hors taxe. Le dossier est en cours de finalisation.
Monsieur Alain BORDAGE précise qu'un système de badge sera également mis en place à l'école.

Enfin Monsieur le Maire fait part de l'échange avec Madame BECK, architecte, ce jour, concernant le projet de mise aux normes des cuisines communales.
Il faut revoir la taille du local rangement et les mesures sur les plans n'étaient pas correctes pour la partie MTL. En principe pas de plus-value, selon l'architecte. Des réaménagements sont à l'étude. Pour la cantine, les travaux devraient être réalisés durant l'été.

3) Vivre ensemble

Madame Christelle GERODOLLE informe de la distribution des cartes de vœux réalisées par les enfants de l'école. Le retour des habitants a été très positif.

4) Développement local et ressources

Madame Christelle GERODOLLE transmet les informations que Monsieur Christophe NAUD lui a communiqué, celui-ci étant absent :

- Le site Internet de la commune est alimenté toutes les semaines.
- Les menus de la cantine sont publiés chaque mois
- L'annuaire est enrichi, il est possible de cliquer sur un lien pour téléphoner.
- Les gobelets réutilisables sont également arrivés en mairie avec le logo de la commune.

5) Enfance et jeunesse

Madame Suzette AUZANNET expose les informations relatives à l'école :

- Le protocole sanitaire est renforcé pour la cantine. Les enfants sont accueillis par classe, subdivisés en petit groupe. Tout se passe bien. Pas d'enfant malade en janvier.
- La peinture de l'ancienne garderie a été réalisée durant les vacances.
- Le dispositif d'ouverture à la culture, avec mise à disposition d'œuvre à l'école, a démarré avec la visite des personnes ressources venues mardi, pour prendre connaissance des lieux. Ils s'installeront dans la salle de la bibliothèque, après les vacances d'avril.
- Les retours concernant la classe dehors sont toujours très positifs

IV- Questions diverses

Monsieur STALIN, qui a repris le P'tit Toqué a fait savoir qu'il était satisfait pour le moment. Il a une clientèle qui se fidélise et remercie l'ensemble du conseil pour l'exonération des loyers durant cette période difficile pour les restaurateurs.
Il a par ailleurs fait une demande de dérogation auprès de la Préfecture pour pouvoir ouvrir aux professionnels.

Le devis ravalement façade du P'tit Toqué a été validé pour un montant de 4374 € TTC. C'est l'entreprise Elle m'a dit qui va réaliser les travaux.

Madame Eléonore BIDAUD, secrétaire de mairie, présente à la demande de Monsieur le Maire,

les modalités générales de mise en place du Compte Epargne Temps. Ce dispositif permet aux agents d'épargner des jours de congés ou de RTT non consommés durant l'année civile. Le dossier sera présenté dans son intégralité après passage au comité technique du centre de gestion puisqu'il devra faire l'objet d'une délibération.

Monsieur Alain BORDAGE et Monsieur Jean-Paul SAINTON font part du compte rendu de la dernière réunion du syndicat intercommunal de transport scolaire (SITS) le 26 janvier 2021. Deux bus seront achetés en autofinancement, il y a eu des créations de postes, et le maintien de la ligne de trésorerie. Les prestations mécaniques seront externalisées pour un coût de 519 euros par mois par car dans l'attente d'un recrutement éventuel.
La communauté de communes du mellois se retire du SITS mais rien n'est réglé d'un point de vue administratif.

Madame Marina CAPPELLAZZO signale un arbre tombé chemin des Ecusseaux.

Monsieur Damien GALLES indique que la ligne téléphonique de l'école est éligible au très haut débit. Concernant les ordinateurs, Monsieur Alain BORDAGE propose d'accompagner Monsieur Damien GALLES la semaine prochaine pour récupérer le matériel.

Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN informe de l'audit KPMG sur les finances de la communauté de communes Haut Val de Sèvre et le pacte de gouvernance.
L'audit va être transféré aux élus. Monsieur le Maire précise que beaucoup de dépenses ont été réalisées dernièrement mais elles étaient nécessaires même si elles grèvent le budget pour une période importante.

Concernant le pacte de gouvernance : un questionnaire a été adressé à l'ensemble des élus du territoire en décembre (350 élus). Seulement 123 ont répondu. Le 17 février prochain une présentation pour tous les élus communautaires et non communautaires par KPMG devrait être mise en place.

Fin du Conseil Municipal à 21h00